

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 21 septembre 2009, à 8 h AM, à la mairie, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

Sont présents Messieurs les conseillers :

Antonio Fortier, district 2
Harmel L'Écuyer, district 5
Raphaël Brassard, district 6

Sont absents Messieurs les conseillers :

Jacques Bourduas, district 1
Gilbert Thomassin, district 4

Formant quorum sous la présidence de **Monsieur Pierre Vallée, maire.**

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Gaétan Bussières.

Un avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil municipal par le directeur-général et secrétaire trésorier, en date du 17 septembre 2009, entre 13 h et 16 h.

285-09 **Ouverture de la séance extraordinaire**

À 8 h AM, Monsieur le maire Pierre Vallée déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

286-09 **Adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANTONIO FORTIER
ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Avis de motion – Règlement relatif au brûlage dans la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval et remplaçant les règlements n^{os}177-82 et 301-93;
4. Adoption du règlement n^o 594-09 - Règlement décrétant des travaux de construction d'un puits d'eau potable (SBL-4) sur les lots 357-P, 357-1-P, 357-2, 357-3, 357-4-P et 358-P et établissant une taxe de secteur, et un emprunt au fonds de roulement en affectant le solde du règlement n^o578-09 pour le paiement du puits d'eau potable;
5. Octroi de contrat à l'entreprise *Constructions Bé-con inc* – Pour l'aménagement du puits d'eau potable SBL-4;
6. Octroi de mandat à l'entreprise *Mission HGE* – Pour la vérification et le suivi de l'aménagement du puits d'eau potable SBL-4;
7. Octroi de contrat à l'entreprise *BPR – Infrastructures inc.* – Surveillance des travaux pour l'aménagement du puits d'eau potable SBL-4;
8. **Période de questions**
9. Octroi de contrat à l'entreprise *Québec Fissure Pro* - Pour la reconstruction du perron de l'église;
10. Levée de la séance extraordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers

287-09 **Avis de motion – Règlement relatif au brûlage dans la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval et remplaçant les règlements n^{os}177-82 et 301-93**

M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD donne avis par la présente que sera présenté à une séance ultérieure un règlement relatif au brûlage dans la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval et remplaçant les règlements n^{os} 177-82 et 301-93.

288-09 **Adoption du règlement n^o 594-09 - Règlement décrétant des travaux de construction d'un puits d'eau potable (SBL-4) sur les lots 357-P, 357-1-P, 357-2, 357-3, 357-4-P et 358-P et établissant une taxe de secteur, et un emprunt au fonds de roulement en affectant le solde du règlement n^o578-09 pour le paiement du puits d'eau potable**

Tous déclarent avoir lu le règlement n^o 594-09 et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER ET RÉSOLU :

QUE le règlement n^o 594-09 ayant pour titre « *Règlement décrétant des travaux de construction d'un puits d'eau potable (SBL-4) sur les lots 357-P, 357-1-P, 357-2, 357-3, 357-4-P et 358-P et établissant une taxe de secteur, et un emprunt au fonds de roulement en affectant le solde du règlement n^o578-09 pour le paiement du puits d'eau potable* » soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

289-09 **Dépôt des soumissions et octroi de contrat à l'entreprise Construction Bé-con inc. pour l'aménagement du puits d'eau potable SBL-4**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport d'ouverture des soumissions pour le projet d'aménagement du puits d'eau potable SBL-4.

Construction Bé-con inc.	352 301,99 \$
Excavations Lafontaine inc.	398 245,30 \$
Wilfrid Allen	450 749,38 \$

II EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANTONIO FORTIER ET RÉSOLU :

D'octroyer un contrat au **plus bas soumissionnaire conforme aux exigences** soit, *Bé-con inc.* pour l'aménagement du puits d'eau potable SBL-4

Adoptée à l'unanimité des conseillers

290-09 **Octroi de mandat à l'entreprise *Mission HGE* – Pour la vérification et le suivi de l'aménagement du puits d'eau potable SBL-4**

CONSIDÉRANT l'offre de services n^o PR09-215 de l'entreprise *Mission HGE*;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD ET RÉSOLU :

QUE soit mandatée l'entreprise *Mission HGE* pour la

vérification et le suivi de l'aménagement du puits en eau potable SBL-4, pour la somme de 20 100,40 \$ (avant les taxes applicables).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

291-09 **Octroi de contrat à l'entreprise BPR – Infrastructures inc. – Surveillance des travaux pour l'aménagement du puits d'eau potable SBL-4**

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise BPR – Infrastructures inc.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER ET RÉSOLU :

QUE soit mandatée l'entreprise BPR – Infrastructures inc. pour la surveillance des travaux pour l'aménagement du puits en eau potable SBL-4, pour la somme de 22 000 \$ (avant les taxes applicables).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

292-09 **Période de questions**

Aucun citoyen n'était présent à cette séance extraordinaire.

293-09 **Octroi de contrat à l'entreprise Québec Fissure Pro - Pour la reconstruction du perron de l'église**

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Québec Fissure Pro.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANTONIO FORTIER ET RÉSOLU :

QUE soit mandatée l'entreprise Québec Fissure Pro pour la reconstruction du perron de l'église pour la somme de 40 217,20 \$ (avant les taxes applicables).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

294-09 **Levée de la séance extraordinaire**

IL EST PROPOSÉ, À 8 h 20, PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD ET RÉSOLU :

DE lever la séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.

PIERRE VALLÉE
Maire

GAËTAN BUSSIÈRES
Directeur général et
secrétaire-trésorier